



LINGE ET TROUSSEAU DE TOILETTE

Un service d'entretien du linge est mis en place dans l'établissement moyennant un forfait blanchisserie (cf. tarif en rigueur).

Cependant le résident peut faire le choix de nettoyer son linge personnel à l'extérieur de l'établissement (par la famille, un proche...)

AFIN D'ÉVITER LES PERTES, LE MARQUAGE DE **TOUT LE LINGE** AU NOM-PRENOM DU RESIDENT EST IMPERATIF

Le marquage peut se faire :

- Soit par nos soins pour un cout forfaitaire de 50 euros qui comprend tout le marquage du linge à l'entrée du résident
- Soit par vos soins avec des étiquettes tissées et cousues à des endroits visibles. L'établissement ne saurait être tenu responsable de la perte des vêtements si ceux-ci venaient à être égarés s'ils ne sont pas identifiés.

Nous conseillons d'éviter les vêtements en rhovyl (Damart) ou en pure laine car pour des raisons d'hygiène, nous sommes contraints, bien souvent, de passer le linge à de hautes températures et nous ne saurions être tenus pour responsables.

Nous vous recommandons également :

1. De respecter l'inventaire ci-après
2. De signaler et marquer le linge apporté en dehors de l'inventaire au personnel du service

Linge	Quantité conseillée
Chemise de nuit –pyjama	6
Robe de chambre	2
Maillot de corps en coton	6
Culotte- slips en coton	10
Paires de chaussettes- collants	8
Combinaisons	3
Robe ou jupe d'hiver et d'été	6
Pantalon	6
Pulls	4
Gilet	4
Manteau d'hiver	1
Paire de chausson	2
Paire de chaussure	2
Serviette de toilette	6
Draps de bain	6
Gants	8
Thermomètre identifié au nom de la personne	1
Rasoir électrique pour les hommes de préférence	1

Concernant le matériel de toilette il devra être renouvelé tous les mois : (savons, eau de Cologne, brosse à dents, dentifrice, stéradent, shampoing...). Ne pas oublier également : peigne, brosse, trousse de toilette, marqués au nom du résident.